Code action: G1.1

Nom action : Piloter, mettre en ?uvre, suivre et évaluer le programme d'actions énergie-climat

Contexte action : Le PCET est une démarche continue à la collectivité. Pour maintenir la dynamique mise en place en interne lors de son élaboration, le maintien d'un comité de pilotage transverse et d'une animation externe est nécessaire. Dans ce cadre, la communauté de communes s'engage à reconduire les instances de pilotage.

De plus, l'évaluation tous les cinq ans de son Plan Climat exige de la collectivité qu'elle se dote d'outils techniques permettant le suivi et l'évaluation des actions portées et plus globalement de sa stratégie. Cette évaluation demandera la participation de tous les services en charge de la mise en oeuvre d'actions.